



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

Mme Sandrine DU MESNIL à Mme Elodie REBER, M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Valérie BARBOILLE à M. Bruno JACON, M. Frédéric VOLE à M. Vianney RASKIN, Mme Perrine COUPRY à Mme Isabelle DE CRECY, M. François PETER à M. Fabrice BULTEAU, M. Kevin BLANCHARD à M. Xavier IACOVELLI, Mme Evelyne CHAMBALOUX à M. Nicola D'ASTA, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE

Absents non-représentés :

- Adjoint -

- Conseillers municipaux -

M. Antoine KARAM, Mme Olfa COUSSEAU

Secrétaire :

M. Thierry PORTAL

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2025-029

Versement d'une subvention exceptionnelle pour la section Ultimate frisbee de l'association sportive du lycée Paul Langevin

- Conseil Municipal du 15 mai 2025 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant que la Ville de Suresnes accompagne les associations sportives suresnoises dans le développement de leur activité, à ce titre, la Ville souhaite accorder une subvention exceptionnelle à la section Ultimate frisbee de l'association sportive du Lycée Paul Langevin,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 41

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 9

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article unique - D'autoriser le versement une subvention de 500 € à la section Ultimate frisbee de l'association sportive du lycée Paul Langevin au titre de l'année 2025, pour financer son déplacement à la finale du championnat de France organisée à Vesoul.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 22 mai 2025

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État

le 23 mai 2025

et publié/affiché le 23 mai 2025

Pour le Maire et par délégation,
la responsable de la Gestion des Instances
Catherine MAGDELAINE



Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Catherine
MAGDELAINE

Signature numérique de
Catherine MAGDELAINE
Date : 2025.05.23 15:00:29 +02'00'